

Assemblée générale ordinaire par visioconférence du 27 mai 2021 de 19h00 à 21h00

Préambule :

Vu les circonstances sanitaires difficiles qui perdurent en 2021, le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée générale 2021 par visioconférence. Les coopérateurs-trices ont reçu la convocation dans le délai fixé par nos statuts. Par un message ultérieur, les membres de la Coopsol ont reçu tous les documents utiles pour l'assemblée : l'invitation avec l'ordre du jour, le procès-verbal de l'AG de 2020 qui a eu lieu par correspondance, le rapport annuel 2020, la comptabilité avec comptes 2020 et budget 2021 et une proposition de la répartition du bénéfice 2020 ainsi que le rapport sur le projet prévu à Fontainemelon.

Le président, Diego Fischer, ouvre la séance à 19h et salue les personnes présentes à leur ordinateur. Il passe la parole à Carol Chisholm qui explique la procédure technique et les votes de cette assemblée.

1. Personnes présentes et membres excusés, acceptation de l'ordre du jour

Personnes présentes

30 personnes votantes sont présentes en début de l'assemblée :
13 personnes sont représentées par des procurations

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

L'Assemblée accepte que l'AG ait lieu par visioconférence par Carol May Chisholm, Diego Fischer, Tristan Robert et Johan Schneider.

2. Élection des scrutateurs :

Carol Chisholm nous informe que personne ne s'est annoncé malgré l'appel lancé hier pour trouver des scrutateur-trice. Elle propose qu'elle-même et Johan, donc l'équipe technique, fassent ce travail. Cette proposition est acceptée par 27 votes plus 13 oui des procurations, donc 40 oui sans opposition ni abstention.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire par correspondance de 2020

Le procès-verbal daté du 30 août est adopté par 28 votes plus 13 oui (procurations), donc 41 oui sans opposition ni abstentions.

4. Rapport annuel 2020 et approbation

Diego Fischer présente le rapport annuel que tout le monde a reçu. Il porte sur les trois installations solaires que la coopérative possède : le Crêt-du Chêne à Neuchâtel, la Juliette à Corcelles-Cormondrèche et Espace-Val à Couvet. Ces installations produisent 450 kWh par année par part de CHF 500.-. Deux projets existent pour la Case à chocs à Neuchâtel et le collège de Fontainemelon.

Le rapport est accepté par 30 votes plus 13 oui par procurations, donc 43 oui sans opposition ni abstentions.

5. Comptes 2020

- a) Présentation des comptes 2020 : Tristan Robert, le caissier, présente les comptes : Revenus, montant arrondi 43'000.-, charges, montant arrondi 28'000.-, bénéfice : 15'244.87. Le total du

bilan est de CHF 839'541.29 et le capital propre atteint CHF 672'500.-. Suite à une question, Diego Fischer explique que les installations sont amorties sur 25 ans.

- b) Rapport des réviseurs : Giorgio Sweegee et Aël Kistler sont les réviseurs. Le premier prend la parole et explique que les comptes ont été révisés et sont en ordre. Une question a surgi concernant les montants de production pour Espace-Val pour 2020 qui sont des estimations. Mais renseignement pris auprès de la fiduciaire on peut procéder de cette manière. Diego explique que maintenant les chiffres définitifs sont connus : la différence est d'environ CHF 300.-.
- c) Adoption du compte d'exploitation et du bilan et acceptation des états financiers : Ils sont acceptés par 26 votes et 12 oui par procuration, donc 38 voix sans opposition et avec 2 abstentions (une par procuration).

Le président remercie l'équipe de la comptabilité : Tristan Robert, Carol Chisholm et Johan Schneider pour l'important travail effectué. Il remercie aussi les réviseurs pour leur travail.

- d) Décharge au Conseil d'administration : par 24 voix plus 13 oui par procuration, donc 37 oui sans opposition ni abstention, l'assemblée donne décharge au CA.
- e) Acceptation de la résolution sur l'utilisation du bénéfice et de la rémunération des parts : Au bénéfice 2020 de 15'244.87 s'ajoute le bénéfice reporté de 2019 : 3427.35. On constitue une réserve légale de 940.- et une réserve pour risque de 4000.-, ce qui laisse un montant de 13'450.- à distribuer, ce qui représente 10.-/part, donc un revenu de 2%. Le bénéfice à reporter est de CHF 282,22. Cette manière de procéder, proposée par le CA, est acceptée par l'assemblée par 26 votes et 11 oui par procuration, donc 37 oui sans opposition ni abstention.

Retour sur l'affectation du bénéfice de l'année 2019 de 5640.- au Dispensaire des rues de Neuchâtel. François Dreyer, membre du CA ancien directeur du dispensaire remercie la Coopsol pour la générosité des membres de la Coopsol.

6. Présentation technique du projet d'une installation PV à Fontainemelon

Le projet se trouve sur le collège et la salle de spectacles attenante. La puissance attendue est de 99kWc. Le tarif du courant vendu à la commune pour l'autoconsommation est de 20 ct et le tarif de rachat du groupe e de 6 ct. Le taux d'autoconsommation se trouve entre 25 et 30% et le rendement attendu est de 2,3% avant impôts. Les fonds à lever s'élèvent à 150'000.-.

7. Autorisation de principe au CA d'entreprendre ce projet avec un rendement minimum

Par le vote, par 25 oui et 13 oui par procuration, donc au total 38 et une abstention, l'Assemblée accepte ce projet.

8. Programme d'activités pour 2021 et approbation

Le président explique qu'il faut faire le suivi des installations existantes. Le nouveau projet de Fontainemelon va occuper le CA cette année. Il faut lancer les souscriptions. De plus, on continue de prospecter pour de nouveaux projets. Si les coopérateurs entendent parler d'une rénovation de collège, ils peuvent en informer le CA. Le programme d'activité est accepté par 26 oui et 13 oui par procuration, au total 39 oui sans abstentions ni refus.

9. Budget 2021 et approbation

Les revenus prévus s'élèvent à 72'735,79 et les charges à 52'402.81, le bénéfice prévu est de 20'332.98

Au vote, par 25 oui et 13 oui par procuration, au total 38 oui sans abstentions ni refus.

10. Election pour une année de la présidence du Conseil d'administration et des membres du Conseil d'administration

Diego Fischer se représente pour la présidence et les membres sortants du CA comme membres : Joël Desaulles (vice-président), François Dreyer, Lionel Perret, Carol Chisholm, Johan Schneider, Jean-Luc Nagel, Tristan Robert (caissier), Veronika Pantillon (secrétaire). Pour information, Eric Sivignon a

démissionné du CA suite à son élection au Conseil communal de Val-de-Travers. Le président le félicite pour son élections et le remercie pour tout ce qu'il a fait pour la Coopsol.

Ils sont élus par 24 oui et 13 oui par procuration, au total 37 oui sans abstentions ni refus.

11. Election pour deux ans de l'organe de révision

Giorgio Schweeger, réviseur sortant est d'accord de continuer pour deux ans. Aël Kistler autre réviseur sortant n'est pas présent. Les deux sont réélus sous réserve qu'Aël accepte par 24 oui et 13 oui par procuration, au total 37 oui avec 1 abstention et 0 refus.

12. Divers et propositions individuelles

Il n'y a pas de propositions individuelles qui sont parvenues au CA. Il n'y pas non plus de divers. Le président clôt l'assemblée et remercie les personnes qui ont participé par téléconférence.

Pour ce PV : Veronika Pantillon, le 29 juillet 2021